

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2011 du conseil municipal de la Ville de Malartic tenue au 901, rue Royale à Malartic à compter de 16h30.

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du Conseil.

M. le maire, André Vezeau préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Ést absent :

M. Martin Ferron, conseiller, district 2

Est également présente :

Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2011-05-229**

1.0.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en retirant le point 6.0.
Signature de l'entente de fin d'emploi avec la coordonnatrice des loisirs;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour ;
- 2.0.- Adoption des conditions salariales de la directrice générale et trésorière ;
- 3.0.- Adoption du budget Centre Michel Brière;
- 4.0.- Avis de motion afin de faire un règlement concernant la tarification



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

au Centre Michel Brière ;

- 5.0.- Avis de motion pour modifier le règlement 747 déléguant aux directeurs de services le pouvoir d'autoriser des dépenses pour et au nom de la Ville de Malartic ;
- 6.0.- Signature de l'entente de fin d'emploi avec la coordonnatrice des loisirs;
- 7.0.- Fonds d'aide juridique à l'Union des municipalités du Québec pour le dossier de la protection d'eau potable;
- 8.0.- Levée de la séance.

RÉSOLUTION 2011-05-230

- 2.0.- **Adoption des conditions salariales de la directrice générale et trésorière**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les conditions salariales de la directrice générale et trésorière, telles que précisées dans l'entente;

Adoptée.

RÉSOLUTION 2011-05-231

- 3.0.- **Adoption du budget Centre Michel Brière**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget révisé du Centre Michel Brière, tel que présenté par la directrice générale et trésorière;

Adoptée.

- 4.0.- **Avis de motion afin de faire un règlement concernant la tarification au Centre Michel Brière**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jean Turgeon qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à faire la tarification au Centre Michel Brière.

- 5.0.- **Avis de motion pour modifier le règlement 747 déléguant aux directeurs de services le pouvoir d'autoriser des dépenses pour et au nom de la Ville de Malartic**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à modifier le règlement 747 déléguant aux directeurs de services le pouvoir d'autoriser des dépenses pour et au nom de la Ville de Malartic.

- 6.0.- **Signature de l'entente de fin d'emploi avec la coordonnatrice des loisirs**



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2011-05-232

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Point retiré.

**7.0.- Fonds d'aide juridique à l'Union des municipalités du Québec
pour le dossier de la protection d'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a intenté une poursuite contre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Transports du Québec, Forcier et Frères Ltée, Béton et Concassage D.M. concernant la protection de son alimentation en eau potable versus l'utilisation de bancs de gravier;

CONSIDÉRANT QUE les questions en litige présentent un intérêt général pour les municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE une demande d'aide financière auprès de l'Union des municipalités du Québec dans le cadre du fonds de défense des intérêts des municipalités;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-05-233

8.0.- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé à 17h00,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

LUCIE ROGER
GREFFIÈRE ADJOINTE